

ABONNEMENT

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 19  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR.  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur le poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 AOUT

SOUFFLETS SUR SOUFFLETS

Le fameux coup d'Etat proposé par la fameuse délégalation de la Droite n'était qu'une mystification. Il est déplorable qu'un député de la Gauche ait pu se jouer ainsi impunément de la crédulité publique, mettre en jeu, par de déplorables affirmations, l'honneur de nos officiers supérieurs, calomnier impunément la Droite du Parlement dont l'attitude politique n'a jamais cessé d'être aussi correcte que patriotique.

Il y a trop longtemps que dure cette facétie ingénieuse, pour le bon sens comme pour la vérité historique.

Il a fallu tout l'entêtement d'un politicien que l'on serait tenté de considérer comme inconscient, pour que justice n'ait pas été faite immédiatement de cette monstrueuse facétie, pour que l'on n'ait pas soufflé sur ce château de cartes, élevé avec beaucoup de soin, mais avec bien peu d'habileté, en un soir de désespoir ou de colère.

L'inventeur des tentatives d'embauchage ou de sédition n'a pas voulu tenir compte des démentis spontanés qui lui étaient opposés. Il éprouvait le besoin de recevoir quelque sanglant soufflet. A cette heure, il doit être satisfait ; le député du Calvados ou de la Manche, d'après l'inconscient, chef de rien et de personne, simple indépendant, lui applique soufflets sur soufflets.

De ces aveux formels, il ressort qu'aucune délégalation de la Droite n'a fait de démarche auprès de l'ancien ministre de la guerre ; que les propos tenus par les délégués et la réponse épique du général appartiennent au domaine de la pure fantaisie.

Il ressort également que la tentative d'embauchage de la part de 94 généraux ne fut jamais que la manifestation individuelle des nobles sentiments que professe tout officier ayant l'honneur de porter l'épaulette française.

L'incident est donc clos à l'honneur de la Droite et à l'honneur de l'armée, comme à la

confusion des politiciens de cancons, qui n'hésitent pas à dénaturer les faits, à les travestir, au besoin à en inventer.

Mais il reste un point d'interrogation. Comment admettra-t-on que le héros des lettres de Clermont, complice ou non, en tout cas au courant de cette déplorable campagne entreprise en sa faveur, ne l'ait pas immédiatement désavouée ?

Un seul mot de lui et la vérité reprenait ses droits. Assurément, son supérieur hiérarchique ne lui eût pas refusé l'autorisation de démentir de misérables insinuations contre la Droite du Parlement et contre l'armée.

Il a préféré se taire, lui, si disposé à jeter sa prose aux quatre vents du ciel.

EDMOND ROBERT.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

Le National publie les renseignements suivants :

« Maintenant que la commission du budget s'est enfin décidée à prendre ses vacances, le nouveau cabinet, débarrassé de tous les soucis parlementaires, va pouvoir enfin s'occuper des projets de réformes qu'il compte déposer sur le bureau de la Chambre dès la rentrée du Parlement, qui est d'avance fixée, comme on sait, au commencement de la seconde quinzaine d'octobre.

» En première ligne figurent les réformes fiscales, mises à l'étude au ministère des finances. Nous croyons savoir que M. Rouvier ne se bornera pas à réformer l'impôt sur l'alcool. Il compte bien apporter des réformes dans l'administration des finances, réformes qui s'imposent depuis longtemps par les légitimes réclamations du pays et le vœu de la majorité de la Chambre.

» Il se pourrait bien aussi que M. Rouvier, déférant au vote de la commission du budget, cherche à apporter des réformes dans le régime des contributions directes par l'établissement d'un impôt sur le revenu.

» Enfin, M. Fallières, de son côté, n'entend pas se borner, en ce qui concerne la réforme administrative, au projet qu'il a déposé, et qui comporte la suppression de 60 conseils de préfecture.

» L'honorable ministre de l'intérieur a mis à l'étude d'autres réformes non moins urgentes qui seront le corollaire obligé de la réforme financière que propose le président du conseil. »

\*\*

LES SCRUTINS DE DIMANCHE

Plusieurs élections importantes ont eu lieu dimanche. Dans la Gironde, M. Laverlujon, candidat sénatorial républicain, a été élu par 669 voix contre 445 accordées à M. Gasqueton, candidat conservateur. La victoire du candidat officiel était prévue ; on sait combien le suffrage sénatorial a été arbitrairement réglé et combien il est accessible aux influences administratives. Cependant, les conservateurs ont vaillamment lutté.

Rappelons qu'en 1885, M. le duc Decazes avait recueilli 477 voix contre 774 attribuées à M. Caduc.

Dans la Meuse, où il a été procédé à une élection législative, M. Gérardin, conservateur, a bravement tenu tête à M. Poincaré, élu avec 6,200 voix de moins que son prédécesseur, M. Liouville.

A Paris, second tour de scrutin pour la nomination d'un conseiller municipal (2<sup>e</sup> arrondissement). M. Maury, candidat autonome, l'a emporté. C'est un succès à l'actif des partisans de la mairie centrale qui rêvent de mettre la main sur la capitale de la France. Les conservateurs ne présentaient aucun candidat.

Signalons enfin plusieurs succès conservateurs dans des élections aux conseils généraux : M. Banvillet, élu pour le canton de Carbezieux (Charente-Inférieure), avec près de 4,000 voix de majorité ; M. le docteur Thomas, élu avec un chiffre de voix double de celui de son concurrent républicain, pour le canton de la Suze (Sarthe) ; M. Prémont, élu, pour le canton de Tessy (Manche) ; M. de Vallon, élu pour le canton de Lyons-la-Forêt (Eure).

A Montréal (Gers), M. de Moncade, candidat conservateur, a échoué avec 4,137 voix contre 1,273 attribuées plus ou moins loyalement à son concurrent, le docteur Géguen, c'est-à-dire avec un faible écart de 136 voix.

Nos vainqueurs et nos vaincus ont également droit à notre gratitude pour le dévouement et la vaillance avec lesquels ils ont soutenu la cause de l'ordre et de la liberté.

\*\*

LE DUEL BOULANGER-FERRY

La rencontre n'est pas encore décidée.

M. le général Boulanger réclamant une réparation sérieuse justifiée par la gravité de l'offense, le général Faverot et le comte Dillon ont proposé l'échange d'un nombre de balles indéterminé, se continuant jusqu'à ce que l'un des deux adversaires fût touché, laissant aux témoins de la partie adverse le choix de la distance.

Ces conditions n'ayant pas été acceptées, le général Faverot et le comte Dillon, pour arriver à une entente, ont consenti à se contenter de l'échange d'une seule balle à vingt pas, mais sans commandement. MM. Antonin Proust et Raynal ont déclaré qu'ils n'accepteraient qu'un duel à vingt-cinq pas, avec l'échange d'une seule balle et au commandement. Le général Faverot et le comte Dillon se sont retirés.

Suivant l'Agence Havas, les témoins de MM. Ferry et Boulanger ont eu hier, dans la matinée, une nouvelle conférence. On a parlé jusqu'à midi. On croit qu'il n'y aura pas de duel. Les témoins n'ont pas pu se mettre d'accord sur les conditions du combat.

Les témoins ont rendu compte par lettre à leurs mandataires, chacun de leur côté, des négociations et du résultat. — Que de papotages !

\*\*

TUE-LE

M. Henri Rochefort demande dans l'Intransigeant que M. le général Boulanger ne fasse pas grâce à M. Jules Ferry. Son arti-

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

Un jour que Marguerite, un ouvrage de couture à la main, s'était assise au bout de la prairie, dans l'ombre grêle que projetaient les peupliers, elle entendit un léger bruit de pas sur les cailloux qui bordaient le ruisseau. Elle leva la tête avec surprise, car ce n'était point l'heure de rentrer du pacage ; et, en effet, elle ne vit ni Martin le vacher, ni Léonie la bergère, poussant les grands bœufs, comme d'habitude ; mais un étranger d'une soixantaine d'années, dont la figure un peu hâlée s'encadrait dans d'épais favoris grisonnants. Les yeux étaient vifs, le front haut, la physionomie ouverte et engageante, la main robuste sous le gant. Il suivait avec précaution le bord de l'eau, mais ses pieds trébuchaient un peu sur les pierres coupantes ou la mousse trompeuse, et pour éviter une fâcheuse immersion, il se décida vivement à prendre pied sur la prairie même, à quelques pas de la jeune fille qui le regardait avec étonnement.

Un étranger était, en effet, chose si rare à Recquinghem, qu'il était bien permis de le consi-

dérer un peu comme un événement.

Marguerite trouva que « l'événement » avait l'air distingué, l'apparence affable et la tenue correcte. Il n'y avait rien en lui qui rappelât le gentilhomme campagnard, type le plus répandu dans son entourage.

De son côté « l'événement » s'arrêta devant Marguerite non sans quelque embarras. Il était clair, même pour les yeux inexpérimentés de la jeune fille, que ce promeneur insolite n'avait pas choisi l'incommode sentier du ruisseau, où ne passaient guère que les meneurs de troupeaux, sans avoir un motif particulier. Ce n'était évidemment ni la rêverie, ni le charme du chemin qui avaient pu guider ses pas. Quelle pensée l'avait donc conduit ?

L'étranger prit galement son parti, et, saluant avec une grâce parfaite, il pria Marguerite de bien vouloir lui apprendre où il se trouvait.

— Vous êtes à Val-Régis, monsieur, répondit-elle en se levant pour rendre le salut.

D'un geste courtois il l'invita à se rasseoir.

Ce nom de Val-Régis n'avait paru ni le surprendre, ni l'étonner. A peine une légère nuance d'intérêt marqua-t-elle sa nouvelle interrogation :

— Val-Régis ?... Est-ce une châtelainie importante, mademoiselle ?

Marguerite étendit la main vers le petit château moderne, dont la blancheur tranchait sur la

crédité de la prairie, et l'arrondit en indication circulaire.

— Voilà toute la propriété, dit-elle simplement.

Puis, comme le questionneur promenait un œil calme sur le petit domaine, elle ajouta d'un ton plus sec :

— Elle n'est point à vendre.

Il rougit avec une impressionnabilité de sensation et d'épiderme qu'on n'eût point attendu d'un homme de cet âge.

— Vous avez raison, mademoiselle, reprit-il gravement, de me rappeler à la discrétion qu'un sentiment personnel m'entraînait à oublier.

— Oh ! monsieur... balbutia la pauvre petite, toute confuse de s'être permis de donner une leçon de convenance à un monsieur qui avait si bon air.

Celui-ci paraissait hésitant, comme si, près de prendre congé, il regrettait de n'avoir pas mieux tiré parti de sa gracieuse rencontre.

Marguerite, qui ne pouvait se défendre de l'observer, devina tout de suite qu'il ne s'en irait pas ainsi.

Elle ne se trompait pas. Il revint vers elle, et souriant tout à coup :

— Mademoiselle, veuillez pardonner à ma maladresse : j'ai le désir d'obtenir quelques renseignements sur Val-Régis, et au lieu de prier votre bonne grâce de me les donner, je prends un misé-

nable chemin de traverse...

— Est-ce que cela serait dans vos habitudes ? hasarda gaiement Marguerite en montrant le ruisseau d'un doigt malicieux.

Il se mit à rire de bon cœur.

— Je crains bien d'avoir pris un vrai bain de pieds dans ce ruisseau, mais je n'ai pas aperçu d'autre chemin en venant de l'auberge du village, où j'ai déjeuné...

— Si vous venez de chez maître Bourelog, l'aubergiste, que ne l'avez-vous questionné sur Val-Régis ? N'en a-t-il pas longtemps été le serviteur.

— Je l'ignorais... D'ailleurs, cet homme n'était pas seul et, à première vue du moins, ne m'aurait pas inspiré toute la confiance que me donne votre gracieuse bonté.

— Eh bien, monsieur, que désirez-vous savoir ? dit Marguerite, assez mise à l'aise par ce ton de bonne compagnie. Peut-être puis-je vous satisfaire, puisque je suis M<sup>lle</sup> de Val-Régis.

Dans son ingénuité, Marguerite eût éprouvé quelque scrupule à laisser ignorer son nom, le nom sur lequel les interrogations pouvaient porter, à celui qui s'appretait à les faire.

L'effet de sa déclaration fut prodigieux.

— Mademoiselle de Val-Régis !... répéta l'étranger avec un mouvement de stupéfaction. Vous avez dit, si je bien compris ?... mademoiselle de Val-Régis ?

de est intitulé « Sans merci » :

« La nation ne comprendrait guère, dit-il, que ce criminel échappât au châtement et se fit conséquemment un piédestal d'un danger qu'il n'aurait même pas couru. Dans cette affaire, le général Boulanger n'est pas seulement un homme qui lave une injure, c'est un justicier qui a la mission de punir un malfaiteur public.

« Épargner Ferry l'étrange délicatesse. Est-ce que le restre a jamais épargné personne ? Est-ce que sa vie tout entière n'est pas une suite non interrompue de mensonges et de meurtres ? Lui offrir le pistolet à trente pas sous prétexte qu'il ne sait pas manier le fer, pourquoi donc ? Il l'a assez souvent fait tirer aux autres au profit de ses frères et cousins.

« Il est trop juste qu'on applique au chef du gouvernement des curés, ce précepte de l'Évangile : Celui qui se servira de l'épée, périra par l'épée. »

Voilà où en sont arrivées nos mœurs politiques. L'un dit qu'il veut bien d'un duel à condition que ce soit une plaisanterie ; l'autre demande que le duel soit nécessairement une tuerie sans merci !

\*\*\*

La Gazette de Cologne, dans un article d'une violence extrême, attaque la conduite de la presse française qui dénonce les Allemands et le travail des Allemands en France.

« Ces agissements de la presse française, ajoute l'organe du prince de Bismarck, sont inspirés par l'envie et sont décidément une source de danger international. La patience a ses limites. »

\*\*\*

S. M. l'empereur du Brésil a quitté Paris avant-hier soir, par l'express de 7 heures 45 minutes. Trente-deux fauteuils de sleeping avaient été retenus pour lui et pour sa suite.

Il se rend à Baden-Baden, sur les conseils de ses médecins et, après une cure d'un mois, il compte revenir à Paris.

\*\*\*

Une centaine d'ouvriers sans travail ont essayé de faire une manifestation à Toulouse.

La police a saisi les drapeaux rouges qui étaient portés en tête du cortège.

\*\*\*

#### LAÏCISATION DES ÉCOLES D'ORLÉANS ET DE SAINT-AMAND

Le conseil municipal d'Orléans a achevé jeudi soir la triste besogne qu'il avait commencée dans sa séance du vendredi précédent. En vain M. de Champvallins, un membre de la droite, a-t-il lu, en son nom et celui de ses collègues, une énergique protestation. Le siège de la majorité était fait et en quelques minutes le conseil municipal supprimait sept écoles communales congréganistes et une école laïque, à la majorité moyenne de 16 voix contre 13.

Citons à ce sujet les réflexions du Journal du Loiret :

— Parfaitement, monsieur.

— Mais je ne puis comprendre... c'est impossible !...

— Votre étonnement n'est peut-être pas extrêmement flatteur pour moi, monsieur, dit-elle avec un sourire ; toutefois, je suis habituée à compter pour si peu de chose !... ajouta-t-elle sans amertume.

— Peu de chose, vous, mademoiselle !... Une Val-Régis !... car vous êtes Val-Régis ?... Mes oreilles ne me trompent pas ?

— Non, monsieur, vos oreilles entendent juste. Je suis sœur de M<sup>lle</sup> de Val-Régis... Val-Régis la Grande l comme on l'appelle dans le pays.

— Je sais... je sais... fit l'étranger tout rêveur.

— Vous savez ?... Vous disiez ne pas savoir ?

— Pardonnez, je sais, je crois... tout, ou à peu près tout ce qui concerne M<sup>lle</sup> Auré ; mais jamais... jamais, mademoiselle, je n'avais soupçonné votre existence...

— Cela ne me surprend pas, fit-elle avec un geste simple et résigné.

— Oh !... cela tient sans doute à mon éloignement de la France, car si j'y étais demeuré...

Et il la regardait avec une expression sympathique où se mêlaient des sentiments divers.

Jusqu'à, Marguerite avait cédé à la candeur de sa nature ; il y avait dans les yeux francs et la physionomie de cet homme quelque chose qui

« Voilà comment la majorité républicaine de notre conseil municipal, municipalité en tête, entend et pratique la liberté ! C'est ainsi qu'elle comprend et qu'elle applique l'égalité ! C'est sa façon, à elle, de faire l'apaisement.

« Pendant que les ministres de la République s'en vont partout prêchant la « République ouverte », le conseil municipal d'Orléans travaille, lui, à faire sortir de la République même ceux qui y sont entrés, croyant pouvoir y trouver la sécurité et le respect de leurs droits. »

La population orléanaise, profondément chrétienne, a été blessée au cœur. Immédiatement le comité des écoles libres a ouvert au secrétariat de l'évêché et dans les Annales religieuses une souscription.

M<sup>re</sup> Couillé a tenu à fournir aux organisateurs de la souscription l'appui de son autorité et, dans une lettre pastorale énergique, a protesté contre la mesure impie qui s'attaque aux écoles chrétiennes.

Il semble que cette reprise d'hostilités est un mot d'ordre.

On écrit de Saint-Amand (Nord) à l'Emancipateur de Cambrai :

« Il se passe ici un fait odieux qui donne à la tendance du jour : pas de gouvernement de combat, une singulière actualité.

« Nous avons une salle d'asile tenue avec un dévouement admirable par deux Sœurs de la congrégation de Sainte-Thérèse. L'une exerce ses fonctions dans notre ville depuis plus de trente ans.

« Les inspecteurs des écoles se sont souvent plu à rendre hommage à leur zèle et à applaudir à leurs succès dans l'éducation des jeunes enfants.

« La population tout entière les aime, à l'exception toutefois de quelques sectaires, bien peu nombreux, qui, à plusieurs reprises, ont porté devant le conseil municipal la proposition de les remplacer par des laïques. Chaque fois, le conseil a par son vote écarté cette motion malencontreuse.

« Désespérant de vaincre cette résistance, les mêmes sectaires, à l'insu sans doute de l'administration municipale, se sont adressées à l'autorité préfectorale et, par leurs obsessions, ont obtenu un arrêté qui ordonne la laïcisation de la salle d'asile.

« Voilà donc le fruit des promesses de paix et de concorde que le gouvernement, par l'organe du président du conseil des ministres, faisait tout récemment au pays avec tant d'effusion. »

#### DÉMENTI DE M. DELAFOSSE

Il ne faut pas croire que la France se soit troublée du démenti de M. Delafosse.

L'organe de M. Laur dit :

« Nous prévoyions ces dénégations dans un récent article, il y a quelques jours. Nous ne pouvons que maintenir ce que nous avons dit et nous répétons qu'il est nécessaire de donner la parole au général Boulanger qui seul peut faire la lumière complète. »

Ainsi samedi M. Laur a confiance dans la loyauté de M. Delafosse, et dimanche, lorsque cette loyauté lui inflige un formel démenti, il déclare qu'il « prévoyait ces dénégations ». Hier il parlait d'une interpellation, aujourd'hui il demande une enquête parlementaire et il s'écrie que M. Boulanger seul peut faire la lumière complète. « Pourquoi donc le général n'a-t-il pas demandé l'autorisation de parler ? Il laisse M. Laur aux prises avec des contradictions flagrantes et des embarras croissants.

M. Delafosse a été « interviewé » par un rédacteur du Figaro qui est allé le visiter à Pontarcy (80 lieues de Paris) ; le député, qui ne cache pas ses relations personnelles avec M. Boulanger, a ainsi complété la dépêche qu'on a lue plus haut :

« Tout est faux. Et mon démenti est formel, je vous prie de le dire.

« Je n'ai jamais été chargé auprès du général Boulanger d'une mission quelconque par mes collègues de la Chambre, par mes électeurs ou par mes amis, jamais !

« Je n'ai jamais fait partie d'une délégation quelconque, délégation qui, d'après la France, aurait été envoyée, certain jour, au ministère de la guerre.

« Je n'ai jamais tenu devant le général Boulanger ou devant tout autre représentant du pouvoir le langage que l'on me prête.

« Et je mets au défi M. Laur de nommer un seul de mes collègues qui puisse reconnaître avoir fait avec moi, avec ou sans délégation, les démarches dont on m'attribue la direction.

« Vous voyez comme toutes ces réponses sont précises, nettes, irréfutables, et comme elles démolissent ce château de cartes élevé avec beaucoup de soins, mais avec bien peu d'habileté, en un soir de désœuvrement ou de colère ! »

Voilà M. Laur bien empêtré. Il avait parlé de complot et le seul conspirateur désigné lui répond par un démenti formel. Quant à la « délégation » de conspirateurs, M. Laur n'ose plus même y faire allusion.

Au reste, il est surprenant qu'un député ait pu attribuer à M. Delafosse des projets d'un « coup d'Etat orléaniste ». Il faut que l'ami de M. Boulanger soit bien ignorant des classifications parlementaires.

M. Francis Laur écrivait hier soir dans la France :

« M. Paul de Cassagnac m'a refusé la réparation par les armes que je lui demandais ; je le poursuis devant les tribunaux et je l'autorise à faire la preuve de ses calomnies, comme j'entends donner la preuve des affirmations que j'ai produites à son sujet. »

#### ÉTRANGER

ITALIE. — M. Crispi, ministre de l'intérieur, a été chargé par le roi Humbert de l'intérim du ministère des affaires étrangères.

L'étranger, qui était resté debout jusque-là, le chapeau à la main, sous les rayons directs d'un soleil de juillet, parut s'apercevoir pour la première fois et passa la main sur son front inondé de sueur.

— J'ai bravé jadis la température des tropiques, dit-il, mais j'arrive des pays froids et... en effet, la chaleur est aujourd'hui bien accablante !...

Marguerite salua et, d'un pas léger, remonta la prairie, le long des massifs de saules et de jeunes trembles, qui faisaient flotter autour d'eux une ombre mouvante.

L'étranger, d'un œil où l'intérêt se mêlait au respect, la suivit dans sa marche rapide et souple. On eût dit, à la voir s'éloigner dans le cadre vert où se mouvaient sa robe blanche, le vol gracieux d'un papillon ou le sautiller d'un oiseau.

Quand elle eut disparu derrière une corbeille de rosiers géants qui s'épanouissaient en face du château, l'étranger eut un mot qui parut s'échapper involontairement de ses lèvres :

— C'est une vision !

Il attendit quelques secondes encore, peut-être avec l'espoir de voir reparaitre la séduisante image ; mais rien ne reparut. Dans la prairie embrasée, il se faisait le grand silence des midis brûlants.

(A suivre.)

On croit toujours que, dans le cas très probable où il recevrait le mandat de reconstituer le ministère, M. Crispi prendrait définitivement, avec la présidence du conseil, la direction de la Consulta.

M. de Robilant, ancien ministre des affaires étrangères en Italie, est arrivé à Berlin, où il passera quelques jours. La mort de M. Depretis donne à la visite de M. de Robilant, venu pour voir M. de Bismarck, une importance d'autant plus grande que M. de Robilant est le successeur probable de M. Depretis.

La présence inopinée de M. de Robilant à Berlin est très commentée. Le bruit circule qu'il serait venu sur le désir de M. de Bismarck.

#### MORT DE M. KATKOFF

Moscou, 1<sup>er</sup> août.

M. Katkoff est mort cet après-midi, à quatre heures, dans sa propriété de Saamansky, près de Moscou. Il a succombé en pleine connaissance, entouré de toute sa famille. Le docteur Potain est resté auprès de lui jusqu'à la fin. Cet événement cause une profonde émotion.

Le décès de M. Katkoff aura également en France un grand retentissement. Il était le chef incontesté du vieux parti russe anti-allemand et n'avait cessé pendant toute sa vie d'affirmer par ses paroles, par ses écrits et par ses actes ses sympathies pour la France.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 août.

Le marché est calme, peu de transactions, les cours se maintiennent au même niveau : 3 0/0, 81.33 ; 4 1/2 0/0, 108.15.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.343. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement que justifie l'excellence du titre. Les communales 1879 sont l'objet de nombreuses demandes en raison de leurs cours encore inférieur à 500. Les Bons de Presse s'échangent à 19 et 20.

La Société Générale se maintient solidement à 453.75, à la reprise des affaires tout fait prévoir un niveau plus élevé.

La Banque d'Escompte cote 438, les tendances continuent à porter ce titre aux environs du pair qu'il atteindra sous peu.

Les Dépôts et Comptes Courants sont stationnaires à 600.

Le Soleil-Vie a distribué à ses actionnaires un dividende de 10 fr. net d'impôts. La faveur du public est acquise à cette compagnie dont la sage administration et la solidité financière inspirent toute confiance.

Le Panama est ferme à 368. Le chiffre officiel de la souscription est 258,887 obligations. Le versement complémentaire de 70 fr. sur ces obligations doit être opéré du 3 au 6 août courant.

Les Polices A B de l'Assurance Financière sont très recherchées des petits capitalistes qui s'y emploient de préférence en raison du prix d'achat peu élevé et de son intérêt rémunérateur de 5 0/0.

Le marché des actions de nos chemins de fer est sans variation. Les obligations gardent leur bonne tenue.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

##### L'affaire Perreau-Hubert

Le vent est aux provocations non suivies de rencontres, et ne nous en plaignons pas. La France s'occupe de l'affaire Laur-Cassagnac et de celle de Boulanger-Ferry ; notre département, de la provocation Chauveau-Morry ; Saumur ne reste pas en arrière.

M. Perreau, secrétaire de la Mairie de Saumur, nous a adressé hier la lettre et le procès-verbal ci-dessous :

« Saumur, 2 août 1887.

« Monsieur le Rédacteur,

« J'ai l'honneur de vous adresser la lettre ci-jointe en réponse à l'article contenu dans votre numéro du 29 juillet 1887.

« Je vous prie de bien vouloir l'insérer dans votre journal.

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« PERREAU. »

Saumur, le 2 août 1887.

A Monsieur Perreau, secrétaire de la Mairie de Saumur.

Mon cher ami, Vous nous avez chargés d'aller trouver M. Hubert pour lui demander satisfaction à propos d'une

lettre qu'il a fait paraître dans l'Echo Saumurois du 29 juillet, lettre dont vous avez jugé les termes offensants.

Nous nous sommes transportés chez M. Hubert le vendredi 29 juillet, et après lui avoir affirmé que vous n'étiez pour rien dans la rédaction de l'article paru dans le journal le Monde Orphéonique et reproduit par l'Echo Saumurois, nous l'avons sollicité pour qu'il reconnaisse simplement que son accusation contre vous était mal fondée. M. Hubert nous demanda à réfléchir et nous nous retirâmes convaincus que vous obtiendriez la satisfaction à laquelle vous aviez droit.

Mais après avoir vainement attendu (et pendant trois jours) la rectification demandée, nous avons dû, sur vos sollicitations, retourner chez M. Hubert.

Aujourd'hui, 2 août, à 10 heures, nous avons, en conséquence, demandé à M. Hubert quand il comptait faire insérer la lettre que nous désirions. Il nous a répondu qu'après réflexion il ne croyait pas devoir faire de rectification. Nous l'avons alors prié de désigner deux de ses amis avec qui nous aurions à nous entendre. M. Hubert a formellement refusé.

Aussi considérons-nous maintenant notre mission comme terminée.

Tout à vous.

Signé : PIÉRON. G. DOUSSAIN.

Tout est pour le mieux : l'harmonie renaît. Mais les gens chatouilleux trouvent que la chose n'a pas suivi la marche régulière : on eût voulu d'abord voir M. Perreau donner sa démission de secrétaire de la Mairie. Il n'est pas dans les principes en effet qu'un sous-lieutenant puisse se battre avec son capitaine. En outre, il est d'usage que le général autorise la rencontre.

Le général — dans l'espèce M. Combier — a-t-il été consulté ?

Hier, l'Echo Saumurois était sous presse quand nous a été communiqué le procès-verbal ci-dessus. Le Courrier, paraissant plus tard, a pu donner ce document. M. Hubert en ayant pris connaissance, nous a adressé ce matin la lettre suivante :

Saumur, 2 août 1887.

Monsieur le Rédacteur,

Comme suite à mon incident avec M. Perreau que vos lecteurs connaissent et qui paraissait prendre une tournure tragique, puisque cet employé m'avait envoyé ses témoins pour exiger une réparation, je viens vous prier de vouloir bien insérer ma lettre comme complément du procès-verbal publié par eux dans le Courrier de Saumur de ce jour.

A Messieurs Piéron et Doussain

Puisque vous avez tenu à rendre public le procès-verbal de vos visites chez moi de la part de M. Perreau, permettez-moi de vous faire observer que vous en avez tronqué la partie la plus intéressante, que je tiens essentiellement à soumettre à l'appréciation de toutes les personnes sensées et amies qui nous connaissent :

1° Je vous ai exprimé d'abord mon étonnement de voir deux collègues conseillers municipaux s'occuper ainsi contre moi d'une affaire de ce genre, où réellement je suis offensé par un subalterne, quoi que vous en disiez ; et surtout pour venir de sa part me soutenir le contraire de ce que M. Perreau m'avait lui-même déclaré devant témoins le jour de la retraite aux flambeaux ;

2° Je vous ai déclaré que je ne lui devais pas réparation et que je ne voulais pas par conséquent faire l'honneur à M. Perreau de constituer des témoins ; que, du reste, il n'entrerait pas dans la bienséance, en ma qualité de conseiller municipal, de me commettre avec mon employé ;

3° En fût-il autrement, malheureusement pour M. Perreau, son état comme perclus de douleurs et infirme ne rendant pas les chances égales avec moi, ma conscience me reprocherait d'accepter un duel dans des conditions aussi fâcheuses pour lui ;

4° En sa qualité de père d'une nombreuse famille, il se doit tout entier à sa femme et à ses enfants ; s'il est intelligent, je lui conseille de ne pas jouer à ce jeu dangereux dans sa pénible situation.

Voici, messieurs, le complément exact de notre entretien que j'ai tenu aussi à faire connaître, en ajoutant toutefois à nouveau que puisque M. Perreau est cause de l'incident il a été aussi la cause plus ou moins directe de l'article du Monde Orphéonique qui fait l'objet de cette polémique.

Agréez, Messieurs, l'expression des plus sincères salutations de votre collègue.

A. HUBERT.

**CARROUSEL.** — Demain matin (jeudi), répétition, en grande tenue, du carrousel que l'Ecole de cavalerie offrira lundi prochain 8 août.

La répétition, en petite tenue, de dimanche matin, aura lieu avec le concours de la musique du 435° de ligne.

#### SQUARE DU THÉÂTRE

#### Musique Municipale de Saumur

Concert du Dimanche 7 août 1887,  
à 8 heures 1/2 du soir

#### Programme.

1. Le Flamand, allegro.
2. Cavatine de Rossini, solo de bugle.
3. Les Huguenots, grande fantaisie (MEYERBEER).
4. Medjé, grande valse (DASSONVILLE).
5. Faust, grande fantaisie (GOUNOD).
6. Verre en main, polka.

Le Chef de musique,

V. MEYER.

#### LANCER DE PIGEONS VOYAGEURS

Grâce à l'initiative d'un de nos concitoyens, M. Guénault aîné, la ville de Saumur possèdera une attraction de plus le dimanche 7 août, premier jour de courses. Sur sa demande, la société Colobophile « Le Pétrel », de Saint-Nazaire, envoie à Saumur 200 pigeons de beaux types ayant obtenus les plus grands succès aux concours du Gouvernement.

Le lancer aura lieu au square de l'Hôtel-de-Ville à 7 heures du matin.

Nous remercions M. Guénault et la société « Le Pétrel » de nous permettre d'assister au départ de ces gentils messagers dont le concours est si précieux.

En présence de la baisse générale des blés et des farines, de la beauté de la récolte actuelle, les boulangers de Saumur se sont enfin décidés à faire une légère diminution sur le prix du pain.

#### MANŒUVRES DU 9<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE

Les différents régiments prenant part aux grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps d'armée, en 1887, quitteront aux dates suivantes leurs villes de garnison :

Le 25<sup>e</sup> dragons, le 28 août ; le 7<sup>e</sup> hussards, le 29 août ; le 42<sup>e</sup> cuirassiers, le 4<sup>e</sup> septembre ; le 44<sup>e</sup> cuirassiers, le 2 septembre ; les 20<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> d'artillerie, le 4 septembre ; les 68<sup>e</sup>, 90<sup>e</sup>, 77<sup>e</sup> et 435<sup>e</sup> de ligne, le 5 septembre ; les 44<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup> de ligne et 48<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, le 6 septembre ; les 425<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> de ligne, le 8 septembre.

Tous ces régiments seront rendus aux points de concentration, qui sont Châtelleraut et Richelieu, le 9 septembre, époque à laquelle commenceront les manœuvres d'ensemble du 9<sup>e</sup> corps d'armée.

Ces manœuvres dureront jusqu'au 19 septembre inclus. Immédiatement après commencera la dislocation du corps d'armée, de façon que tous les régiments soient rentrés dans leurs casernements le 25 septembre.

#### La mobilisation

Le Journal officiel a publié la fameuse loi de mobilisation.

D'après cette loi, l'autorité militaire sera investie de tous les droits de réquisition dans l'étendue du corps d'armée qui sera désigné.

L'ordre de mobilisation sera envoyé par le télégraphe et affiché dans toutes les communes. Tous les officiers de réserve affectés au corps d'armée désigné, les officiers de l'armée territoriale qui seront désignés par le ministre de la guerre, les hommes de la disponibilité et de la réserve de l'armée active domiciliés dans la région mobilisée, les hommes dits « à la disposition de l'autorité militaire », les hommes des services auxiliaires, de l'armée territoriale ou de la réserve de l'armée territoriale, nécessaires pour assurer les différents services en cas de mobilisation réelle, seront convoqués.

Quant à la durée de la convocation, elle sera de trente jours au plus pour les officiers de réserve et de l'armée territoriale, et de vingt-huit jours au plus pour les soldats.

Par suite des dispositions arrêtées par le ministre de la guerre et de la non-convoca-

tion de l'armée territoriale, le mouvement commercial ne sera pas troublé dans la région désignée pour l'expérience de mobilisation.

Non seulement les transports de voyageurs ne seront pas modifiés, mais les transports de marchandises pourront être maintenus presque à l'état normal.

Sur la demande des représentants des départements atteints par une épidémie de fièvre miltiaire dans le 9<sup>e</sup> corps d'armée, et notamment dans la Vienne, le ministre de la guerre a décidé que les réservistes et territoriaux du territoire contaminé seraient dispensés des périodes d'exercices en 1887.

Le commandant du 9<sup>e</sup> corps désignera lui-même les arrondissements qui profiteront de cette mesure.

Le Napoléon du Centre annonce que le général Ferron a décidé que les réservistes et territoriaux des territoires contaminés (Vienne, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres) ne seront pas convoqués cette année pour la période d'exercices habituelle.

La nouvelle en ce qui concerne le département de Maine-et-Loire a besoin d'être confirmée. Cependant, tous les journaux de la région arrivés ce matin publient cette note qui doit être officielle.

#### CRÉATION D'UN BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE MUNICIPAL AU PUY-NOTRE-DAME

Par décision du président du conseil, le ministre des finances, en date du 30 juillet 1887, la création d'un bureau télégraphique municipal a été autorisée au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire), arrondissement de Saumur.

#### COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du 1<sup>er</sup> août 1887

#### INFANTICIDE

Les deux accusés, Bardou, Louis, et sa femme, Marie Rouleau, sont âgés l'un de 25 ans et l'autre de 22 ans ; ils sont natifs de Concourson, où ils habitaient.

Bardou a été condamné à 6 ans de travaux forcés. Sa femme a été acquittée.

#### INCIDENT A LA COUR D'ASSISES

Un incident a marqué lundi l'ouverture des assises.

Trois jurés ont fait défaut. Un des trois est mort ; le deuxième est dangereusement malade, et le troisième, M. Poirier, pharmacien, place du Ralliement, n'avait pas fait prévenir le président de son absence.

Faisant application de la loi, la Cour a condamné M. Poirier à 200 fr. d'amende.

Prévenu par un ami sans doute, M. Poirier est accouru au palais présenter ses excuses, et après l'audience l'amende a été levée.

#### LA ROCHE-SUR-YON

Une légère secousse de tremblement de terre a été de nouveau ressentie à La Roche-sur-Yon, dans la nuit de jeudi à vendredi, vers 4 heures du matin. L'oscillation a duré environ deux secondes ; elle s'est produite du Nord-Ouest au Sud-Est, et, comme le 12 juin, elle était accompagnée d'un bruit souterrain analogue au roulement d'une lourde voiture sur le pavé. Plusieurs personnes affirment avoir entendu le même bruit souterrain, jeudi soir, un peu après 8 h. 1/2.

A 8 h. 1/2, comme à 4 heures du matin, l'état de l'atmosphère était absolument calme et le ciel sans aucun nuage.

(Publicateur.)

#### FAITS DIVERS

Un exemple de calme plus que parfait, cité par un journal étranger à propos des sinistres au théâtre :

Certain jour, un violent incendie s'étant déclaré dans un théâtre de Saint-Petersbourg, comme les spectateurs commençaient à perdre la tête et à se précipiter en foule vers toutes les issues, un officier de police en uniforme prit la parole et s'écria : « Par ordre de S. M. l'empereur, que personne ne bouge. Je vais appeler tous les assistants par ordre de loges et de fauteuils pour faire évacuer la salle. » Personne ne bougea, en effet, que sur l'appel du commissaire, et le public sortit dans le plus grand

ordre et sans qu'on eût à déplorer aucune victime.

#### Bibliographie.

Nous nous faisons un devoir d'informer nos lecteurs que la quatorzième série des MYSTÈRES DE LA FRANC-MACONNERIE, dévoilés par Léo Taxil, vient de paraître.

En voici le sommaire :

GRAVURES. — 1° L'anti-patriotisme maçonnique : épisode de la guerre d'Espagne. — 2° Episode de la guerre de 1870-71 : les prisonniers français en Allemagne. — 3° Les Alsaciens-Lorrains expulsés de la Loge le Globe, à Vincennes. — 4° Les Crimes Maçonniques : assassinat de la princesse de Lamballe. — 5° Suite : assassinat de François Lafranc, auteur de divers ouvrages contre la secte.

TEXTE. — La grande épreuve de la Maçonnerie Forestière, la fausse police et la fausse troupe, fin de la parodie du crucifiement. — Baquets des Ventes. — Les Carbonari à l'œuvre : Mazzini et ses règlements secrets ; circolaire d'une Haute Vente à tous les groupes de Carbonari. — Ensemble des secrets de la Maçonnerie Forestière. — Les Sœurs Maçonnes : comment et en quelles circonstances la Maçonnerie des Dames a été créée ; Adam Weishaupt et ses complices ; le F. Piccolo ; plan de la secte pour la démolition de l'humanité ; opposition de quelques Maçons français ; explication du système actuel des Loges de femmes. L'Apprentie Maçonne : description d'une Loge d'Adoption ; la Grande Maitresse, la Sœur Inspectrice et la Sœur dépositaire ; épreuves de la récipiendaire, les voyages, le faux-pas, la disparition des femmes ; l'interrogatoire ; le serment ; discours de la Sœur d'Éloquence ; le catéchisme de l'Apprentie Maçonne ; Eva et Félix-Féas.

PRIX DE LA SÉRIE : 50 centimes, franco par la poste, sous belle couverture illustrée. Éditeurs : Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

#### MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.

Union postale . . . . . 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 31 juillet :

TEXTE. — Les Quatrains de Morel de Vindé, par M. E. Lesbazeilles. — Rupert, par M. Ch. — Les Sphérogènes, par M. Ch. Brongniart. — Principes d'ornement, par M. E. Froment. — Le Musée Carnavalet, par M. M. P. — Le Héron blanc, par M<sup>me</sup> Sarah J. wet. — Etudes militaires ; les Fortifications, par M. le colonel Hennebert. — Louis Brune, par M. Eugène Noël. — Brûle-Maison, poète populaire du dix-huitième siècle, par M. C.

GRAVURES. — Il se faut entraider, composition et dessin de M. E. Froment. — Le Loup d'Angleterre aux griffes d'aigle. — Ammophiles traînant une chenille. — Principes d'ornement (9 fig.). — Salle de la Révolution à l'hôtel Carnavalet, dessin de M<sup>lle</sup> Lancelot. — Etudes militaires ; les Fortifications (3 grav.). — Brûle-Maison.

#### Théâtre de Saumur

Direction de M. E. GOURDON, du théâtre de l'Opéra-Comique.

Deux Représentations à l'occasion des Fêtes hippiques

Avec le concours de M<sup>me</sup> DINAH DUQUESNES, MM. GOURDON, TROY, MANGUIÈRE et BALANQUÉ, artistes de l'Opéra-Comique de Paris.

DIMANCHE 7 août 1887,

#### PHILÉMON ET BAUCIS

Opéra-comique en 2 actes, musique de GOUNOD.

#### UN INTERMÈDE

#### Une Traversée de la Manche

Pièce en 1 acte, mêlée de chant.

LUNDI 8 août 1887,

#### GALATHEE

Opéra-comique en 2 actes, musique de V. MASSÉ.

#### UN INTERMÈDE

#### LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, musique de PARR.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, pour la fabrication des liqueurs de cassis et la conservation des fruits, les excellentes Eaux-de-vie blanches vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, 4 fr. 30 le litre pesant 43°, 4 fr. 55 pesant 46° et 4 fr. 80 pesant 50°.

#### BOURSE DE PARIS

DU 2 AOÛT 1887.

Rente 3 0/0.	81 30
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	84 25
Rente 4 1/2.	105 50
Rente 4 1/2 (nouvelle) . . . . .	108 10
Obligations du Trésor. . . . .	508 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

# ACTUELLEMENT

LES

# MAGASINS DU PRINTEMPS

SAUMUR — 20, Place Saint-Pierre — SAUMUR

# Vendent à Grand Rabais

TOUT CE QUI LEUR RESTE DE MARCHANDISES DE LA SAISON D'ÉTÉ

## GRANDES OCCASIONS

Aux Comptoirs des CONFECTIONS — des ROBES — des CHAPEAUX et des OMBRELLES

### AVIS

L'importance Superficielle qui a été réservée à nos Ateliers dans nos Nouveaux Magasins, nous permet de donner une Extension Considérable à la Couture. — Aussi, dès maintenant, nous pouvons, sans porter le moindre préjudice à nos CRÉATIONS DE LUXE qui ont toujours fait notre Succès, établir des Robes et des Manteaux SUR MESURE, de la Coupe la plus Nouvelle, à des Prix à peine supérieurs à ceux des Articles vendus tout confectionnés. Nous croyons avoir ainsi, par la Création de ces Ateliers Mixtes, résolu le problème de l'habillement sur mesure à Bon Marché.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

#### A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots,

UNE

#### Belle Propriété

DE RAPPORT & D'AGRÈMENT

Située à Panvigne, commune de Villebernier,

Comprenant: une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT

#### BEL APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 63, au premier étage.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET, rue de l'Abreuvoir. (333)

#### A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> octobre,

#### MAISON ET JARDIN

REMISE ET ECURIE

Rue de Bordeaux, 39.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, 45. (522)

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

#### Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

#### CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

#### A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

#### A VENDRE

Du vin rouge de la dernière récolte, au château d'Alençon, Brézé.

S'adresser au garde de la propriété.

On demande à Acheter

#### UN CHATEAU

contenant environ 40 chambres de maître, servitudes, écuries pour 50 chevaux;

Ferme en dépendant, terres, bois, chasse et pêche;

Au prix de 2 à 3 millions.

S'adresser au bureau du journal.

#### A VENDRE

Deux chevaux de quatre ans et demi, bais, 1<sup>m</sup>58 et 1<sup>m</sup>59, prêts à entrer en service.

S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvart, près Saumur.

#### A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins de Chemiserie de M. DORÉ sont transférés rue du Portail-Louis, 29. (476)

#### CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

#### COMPAGNIE LIEBIG

VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE

BOUILLON CONCENTRÉ garanti PUR

5 Médailles d'Or et 5 Grands Diplômes d'Honneur.

SE VEND CHEZ ÉPICIERS ET PHARMACIENS

L'Extrait de Viande Liebig sert à préparer à tout instant des potages, sauces, légumes et tous mets de viande. Son emploi est d'une réelle économie. — Avec une livre de cet extrait, on prépare 130 portions de bouillon ayant toutes les qualités du bouillon de viande fraîche.

Cet Extrait se conserve indéfiniment.

ON DEMANDE un petit garçon de 14 à 15 ans, pour faire les courses.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

#### Robes et Manteaux

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHAUSSARD

Ancienne Coupeuse du Magasin du Printemps,

22, rue du Marché-Noir

A l'angle de la rue Dacier,

SAUMUR

M<sup>me</sup> CHAUSSARD a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de créer une nouvelle Coupe de Corsage et de Jersey fort jolie et allant très bien.

Vu la nombreuse clientèle, M<sup>me</sup> CHAUSSARD peut faire dès maintenant des Costumes sur mesure depuis 35 fr. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, trouveront chez elle la Haute Nouveauté en Tissus pour Robes et Manteaux, la belle Lingerie pour Dames, le Corset, le Jupon - Tournure, le Caoutchouc et le Costume d'Amazone.

PLUS D'ESSAYAGE!

Il suffit d'envoyer un Corsage allongé bien, avec la longueur de Jupon, devant et derrière.

EXÉCUTION SANS RETARD.

Secondée par une première ouvrière de Paris et un excellent personnel, M<sup>me</sup> CHAUSSARD peut exécuter toute commande dans les vingt-quatre heures, commande de deuil en dix heures.

On demande de suite de bonnes ouvrières pour Robes. (517)

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

#### LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicier et Collmann est en ce moment à Saumur.

S'adresser à l'hôtel de Londres.

#### Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL: rue Dacier, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

#### DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

#### FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

#### SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

#### H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

#### SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins

chimères, 12 couverts, 375 fr. net.

6 chaises, au choix... 440 fr. net.

La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

#### SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

REPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

SANS PALAIS

#### DENTS

NI CROCHETS

#### Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

#### INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.